

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20240619-DLB15_19062024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024

NOMENCLATURE : 07 – 01

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 JUIN 2024

REUSSITE EDUCATIVE – ELEVES DE CM2 –
SORTIE ANNUELLE DANS UN PARC A THEME

Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE

En clôture du cursus scolaire dans le premier degré, la Municipalité offre, chaque année, aux élèves de CM2 scolarisés dans les écoles élémentaires publiques lensoises, une sortie dans un parc à thème lors d'une journée de mercredi au mois de juin. Ces dernières années cette sortie a été organisée au parc Astérix autour de la "mission TOUTATIS".

Compte tenu du succès rencontré, il est proposé de reconduire cette opération en 2024 dans les mêmes conditions et notamment la prise en charge intégrale des dépenses liées à cette sortie.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :


- décider du principe de l'engagement budgétaire des crédits correspondants,
- verser les sommes couvrant les dépenses prises en compte,
- signer et transmettre tous documents produits par les services municipaux et nécessaires à la gestion administrative et comptable de l'opération présentée ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Les commissions Finances et Services à la population ont émis des avis favorables.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Le Maire,


Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,

Virginie GLEMBA


EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 20 JUIN 2024

=====

SEANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 12 juin 2024.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. REAL, Mme MASSET, M. HOJNATZKI, Mmes GLEMBA et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, M. CLAVET.

Etaient excusés : Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, Mme LOURDELLE ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. PACH n'ayant pas donné pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etaient absents : MM. DESMARETZ, DUCASTEL, Mme DAVID.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme GLEMBA, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.